

COMMERCE INTERNATIONAL

DOHA : Le G-20, élément déclencheur ?

De nombreux analystes sont convaincus qu'une relance de Doha est impossible vu le contexte de crise économique qui accentue la tendance au protectionnisme. Néanmoins, la rencontre de la Commissaire au commerce, Catherine Ashton, avec la nouvelle équipe Obama, le sommet du G20 qui se tiendra le 2 avril à Londres et les élections d'avril ou mai en Inde sont autant d'évènements qui pourraient relancer les négociations.

Pascal Lamy, directeur général de l'OCM, a annoncé début mars qu'il souhaitait finaliser un accord scellant le round de Doha lors d'une réunion ministérielle cet été. Ce calendrier paraît toutefois particulièrement optimiste au vu des différents qui doivent encore être réglés, particulièrement sur la question du mécanisme de sauvegarde spéciale pour les pays en développement en matière agricole et les accords sectoriels pour les produits industriels.

En outre, la nouvelle administration américaine n'est pas en faveur d'une conclusion rapide du round de Doha. Le président américain a présenté le 2 mars son premier programme annuel pour le commerce dans lequel l'administration Obama reconnaît qu'un accord à Doha serait une « contribution importante » à la résolution de la crise économique mondiale mais en s'empressant d'ajouter que des déséquilibres dans les négociations en cours sont à corriger ce qui laisse présager un durcissement de la position de négociation des Etats-Unis.

Mars 2009

SOMMAIRE :

- Commerce International
- Entreprise & Industries
- Environnement
- Propriété intellectuelle

ENTREPRISE & INDUSTRIES

Consultation publique sur l'efficacité des soutiens à l'innovation en Europe

La Commission a lancé une consultation publique sur les services de soutien à l'innovation en Europe. L'objectif de cette large enquête est d'améliorer les services européens pour faire face aux modalités, toujours en évolution, de l'innovation dans les entreprises.

Cette consultation s'adresse à deux publics cibles : les bénéficiaires des services de soutien à l'innovation d'une part (les entreprises) et les parties prenantes institutionnelles actives dans la définition, le financement, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures de soutien à l'innovation.

Le but de la consultation est de définir les mesures les plus efficaces pour encourager les entreprises à innover et les soutenir dans leurs démarches, que ce soit au niveau européen, national ou régional.

Les résultats de la consultation feront l'objet d'un document de travail de la Commission qui devrait être adopté en juin 2009. La consultation permettra également de nourrir les réflexions concernant le futur plan européen pour l'innovation que la Commission devrait élaborer prochainement.

Le [questionnaire en ligne](#) est disponible jusqu'au 4 mai 2009.

L'industrie manufacturière appelle la Commission à agir

L'industrie manufacturière européenne souhaite qu'un nouvel élan soit donné au développement de la politique en faveur du renforcement de la compétitivité de l'industrie manufacturière, le maintien d'un marché intérieur ouvert et la garantie du respect des règles européennes en matière d'aides d'Etat.

L'*Alliance pour une industrie européenne compétitive*, qui regroupe les principales associations européennes sectorielles (automobile, chimie, ciment, papier, alimentation et boisson, textile, électricité, fer et acier, métal, raffinage pétrolier, ingénierie) et BusinessEurope ont transmis, le 13 mars, à la Commission européenne, leurs [suggestions pour une meilleure considération de la politique industrielle manufacturière](#).

Parmi les propositions, Euratex souhaite notamment que la Commission utilise tous les outils financiers à sa disposition pour renforcer la recherche et l'innovation dans le secteur. Le développement d'outils de crédit à destination des PME est également une priorité tout comme la réduction des contraintes administratives qui pèsent sur les entreprises.

ENTREPRISE & INDUSTRIES (Suite...)

Le PE adopte son rapport sur le Small Business Act

Le Parlement européen a adopté le 11 mars à Strasbourg le rapport d'Edith Herczog (PSE, Hongrie) qui préconise que les mesures prévues dans le Small Business Act (SBA) soient contraignantes.

Le SBA vise à accroître l'esprit d'entreprise en Europe et à aider les entreprises à se développer. Il comprend un ensemble de principes communs et des propositions d'action pour mettre en place une véritable politique envers les PME. Les représentants des entreprises avaient souhaité que les mesures énoncées soient contraignantes et le PE va dans le même sens, en adoptant à une forte majorité (563 voix pour, 47 contre et 47 abstentions) le rapport de Mme Herczog.

Le rapport soutient « *entièrement la communication de la Commission* » mais regrette que le SBA ne soit pas un instrument juridiquement contraignant et estime que son aspect véritablement novateur réside dans l'intention de placer le principe "Think small first" au cœur des politiques communautaires. Le rapport met aussi l'accent sur la propriété intellectuelle : la Commission et les Etats membres devraient améliorer les conditions permettant de créer un cadre favorable à l'innovation des PME, en offrant notamment des moyens d'améliorer la protection de la propriété intellectuelle et de lutter plus efficacement contre la contrefaçon et la fraude sur l'ensemble du territoire de l'UE.

Groupe de haut niveau sur la politique européenne des clusters

La liste des membres participant au groupe européen pour la politique européenne des clusters a été publiée au [Journal Officiel](#) de l'UE du 13 mars. Ces experts sont nommés à titre personnel pour une durée de 18 mois à compter du 20 avril 2009. Les deux représentants pour la France sont le Sénateur Pierre Laffitte et Jean-Marc Thomas, Président d'Aerospace Valley.

ENVIRONNEMENT

Le Conseil est réticent à l'extension des IPPC aux petites installations

Le Conseil s'est penché, le 2 mars, sur la directive révisée sur la prévention et le contrôle intégré des pollutions industrielles (IPPC). Si la majorité des Etats membres est d'accord pour renforcer le rôle des documents de référence (BREFs) sur les meilleures techniques disponibles, elle refuse néanmoins de voir les dispositions et les contraintes liées à cette directive étendues aux petites installations. Un accord politique sur ce dossier devrait être entériné au Conseil de juin.

S'agissant de l'extension du champ d'application aux petites installations (la limite passant d'une capacité thermique de 50Mw à 20Mw) elle est rejetée par une grande majorité des Etats membres, qui rappellent que ces installations sont déjà couvertes par d'autres textes législatifs.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Chine et l'UE collaborent pour la protection des droits de propriété intellectuelle

Le 6 mars des représentants chinois et de la Commission européenne se sont rencontrés à Bruxelles afin de progresser dans la protection des droits de la propriété intellectuelle (dpi) dans le cadre d'une collaboration bilatérale entre l'office européen des brevets et le ministère chinois du commerce.

Dans le cadre de cette coopération, une initiative pilote de médiation entre des entreprises européenne et chinoise a notamment été entamée. La Chine accélère ses efforts pour améliorer la protection et le respect des DPI particulièrement durant les foires et expositions internationales durant lesquelles les entreprises chinoises sont fréquemment exposées à des conflits.

Le projet de collaboration IPR2 entre la Chine et l'UE a été inauguré en Novembre 2007 pour une durée de 4 ans et dispose d'un budget global de 16 millions d'euros, dont 10 millions financés par l'UE.

PROPRIETE INTELLECTUELLE (Suite...)

Brevet : La Commission s'apprête à s'impliquer officiellement dans les négociations sur la création d'une juridiction de règlement des litiges

La Commission européenne souhaiterait que le Conseil lui octroie un mandat pour l'autoriser à s'engager officiellement dans les négociations sur la création d'une juridiction chargée de régler les litiges portant sur les brevets européens et, à terme, communautaires. Avec ce mandat, elle serait en mesure de lancer des discussions en vue d'un accord international avec les États membres sur les éléments communautaires de la future juridiction et avec les pays tiers membres de l'Office européen des brevets (OEB). La Cour de justice des Communautés européennes, appelée à jouer un rôle au sein de la future juridiction, serait aussi sollicitée pour un avis juridique portant sur la compatibilité de l'accord envisagé avec le traité européen.

Afin de favoriser le lancement des négociations, la Commission rappelle les bénéfices que les utilisateurs retireront du futur système juridictionnel qui permettra notamment de réduire les coûts des contentieux pour les détenteurs de droit. Au Royaume-Uni, où le coût du contentieux sur les brevets est le plus élevé d'Europe, une procédure peut coûter jusqu'à 1,5 million d'euros en 1^{ère} instance et jusqu'à 1 million d'euros en 2^{ème} instance.

La future juridiction du règlement du contentieux portant sur les brevets sera négociée au niveau des experts nationaux du Conseil et se structurerait comme suit :

- en première instance, des chambres locales/régionales compétentes en cas de recours en contrefaçon et une division centrale compétente pour les recours en annulation ;
- en deuxième instance, une cour d'appel serait saisie des jugements prononcés en première instance.

Des sujets épineux doivent encore être éclaircis tels que le régime linguistique applicable, la composition et la qualification des panels de juges et le lien entre cette juridiction et la Cour de justice.



LES SERVICES D'EURALIA À BRUXELLES

La vocation d'Euralia est d'aider les entreprises et associations professionnelles à **comprendre** l'environnement politique et législatif communautaire pour **anticiper** les changements et **être entendu** sur la scène européenne.

Fondée en 1993 à Paris et Bruxelles, Euralia occupe aujourd'hui le premier rang des sociétés de conseil françaises spécialisées dans les affaires européennes.

Sa notoriété est le fruit du respect d'une stricte déontologie, de la compétence de ses consultants et de la qualité de ses relations avec les Institutions communautaires.

Ces services sont enfin complétés par un réseau européen de partenaires: Interface Europe à Bruxelles pour les projets européens, Séance Publique à Paris pour les relations institutionnelles nationales ainsi que des antennes à Londres, Vienne, Varsovie et un bureau à Pékin depuis le 1er septembre 2005.

Une gamme très complète de services:

- Veille législative, réglementaire et normative;
- Représentation permanente d'intérêts;
- Communication institutionnelle et relations publiques;
- Identification et montage de projets européens;
- Formation aux techniques de veille et de lobbying communautaire;



Euralia

Conseil en affaires Européennes

19/21 rue de Luxembourg

1000 Bruxelles

Belgique

Téléphone : + 32 2 506 88 20

Télécopie : + 32 2 506 88 25

Mail : info@euralia.eu

Retrouvez nous sur

www.euralia.eu